



Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 035-213500655-20250702-D54_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
D'ILLE-ET-
VILAINE

CANTON DE
LE RHEU

COMMUNE
DE
LA CHAPELLE-
THOUARAULT

SEANCE DU 2 JUILLET 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Par suite d'une convocation en date du 27 juin 2025 affichée le même jour, les membres composant le Conseil municipal de la Chapelle Thouarault se sont réunis le 2 juillet 2025 à 19h30 sous la présidence de Madame Régine ARMAND, Maire.

Etaient présents : ARMAND Régine (pouvoir de M. Morre), BESSON Etienne, BOUQUET Christiane (pouvoir de M. Ravel), CILLARD Nathalie, GARIN Julien, GUILLEMOIS Alain, LARGOUËT Mathilde, LEBOIS Daniel, MAGAND Jean (pouvoir de M. Detoc), TREHIN Myriem, TRINQUART Jean-Marie lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du C.G.C.T.

Etai(en)t absent(s)/excusé(s) : DETOC Erwan (pouvoir à M. Magand), DOMECH Lucie, DUMORTIER Jean, MORRE Patrick (pouvoir à Mme Armand), RAVEL Jean-Jacques (pouvoir à Mme Bouquet)

Secrétaire : Myriem TREHIN

N°54/2025

Evolution des tarifs périscolaires au 1^{er} septembre 2025

Il convient de faire évoluer les tarifs périscolaires. En effet, les tarifs de la garderie n'ont pas été revus depuis le 1^{er} janvier 2013, et ceux de la cantine depuis septembre 2022.

Or, les conditions économiques ont évolué depuis. Ainsi, l'inflation a progressé d'environ 9 % depuis septembre 2022.

Il est aussi proposé de maintenir le tarif cantine de la première tranche de quotient familial à 1€, sous réserve de contractualisation avec l'Etat pour la tarification sociale des cantines, comme sollicité par délibération du 17 juin dernier.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- ✓ Autorise la signature d'une nouvelle convention avec l'Etat pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2025, pour obtenir l'aide liée à la tarification sociale de la cantine scolaire, et s'engage à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la loi EGALIM.
- ✓ Fixe comme suit, **à compter du 1^{er} septembre 2025**, les tarifs :

Cantine

- Tarifs cantine respectivement applicables à chacune des tranches du Quotient familial

Tranche de Q.F.	Tarifs
0€ - 695€	1€
696€ - 915€	3.54€
916€ - 1130€	4.09€
1131€ - 1345€	4.63€
1346€ et +	4.91€

- Repas membres du personnel : 4.91€

Garderie

Garderie occasionnelle matin ou soir	3,11 € la garde
Forfait de 10 à 15 gardes dans le mois	31,07 €
A compter de 16 gardes par mois	41,42 €
Goûter	0,50€ l'unité

La Secrétaire de séance

Myriem TREHIN



La Maire

Régine ARMAND

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
Fait à La Chapelle Thouarault